REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité-Justice

**Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs**



**Projet d’appui à la décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN**

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET N°\_07/MOUDOUN/2021**

**Recrutement d’un consultant individuel pour la mission d’études de faisabilité des projets de tannerie et mini-laiteries dans les villes de Néma, Bassiknou et Adel Begrou**

1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de MOUDOUN, publié le 23 octobre 2020.
2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l’Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d’appui à la décentralisation et aux Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN et a l’intention d’utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat d’**«d’études de faisabilité des projets de tannerie et mini-laiteries dans les villes de Nema, Bassiknou et Adel Begrou».**

 L’objectif global est d’identifier les défaillances du marché auxquelles l’Etat, le cas échéant, pourrait pallier dans les communes de Nema, Bassiknou et Adel Begrou afin d’assurer la contribution de la filière lait local et peaux/cuir à l’amélioration et la diversification des sources de revenus des populations et permettre la valorisation des produits d’origine animale en créant de la valeur ajoutée au profit des acteurs locaux. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer d’une part, l’offre en produit et service relatif à la commercialisation des produits laitiers et des produits pour l’industrie de la tannerie dans les communes citées et d’autre part, vérifier les aspirations et les demandes en évaluant en même temps les capacités d’investissements des acteurs pour l’achat et la consommation de ces produits. Pour cela, un diagnostic approfondi des secteurs laitier et de tannerie dans les communes sera mené notamment les aspects administratif, financier et organisationnel de ces deux secteurs en dégageant une analyse profonde de la situation actuelle des filières ; le potentiel et les perspectives du secteur ; et le rôle de l’Etat / les communes et les investissements à financer par ces derniers pour le renforcement des relations d’affaires privées.

 L’objectif spécifique est la réalisation d’études de filières et d’études de faisabilité des projets afin de déterminer la pertinence de la mise en place de deux tanneries (Nema et Adel Begrou) et deux mini-laiteries (Bassikounou et Adel Begrou) retenus dans le cadre des PDC et PIP de ces communes, en concertation avec les parties concernées.

**Pour plus de détails voir les termes de référence (TDR) détaillés de la mission ci-joints**

1. Le consultant devra être titulaire d’un diplôme universitaire de niveau (bac + 5) en économie, gestion, agroéconomie, ou diplôme équivalent avec au moins dix (10) années d’expérience en matière de développement local. Il doit justifier d’une connaissance dans les études de faisabilité économique et avoir participé à une mission sur l’analyse de la rentabilité d’un projet dans le domaine du développement économique local (Elevage, Agriculture, Industrie, etc.).
2. La Cellule de Coordination du Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des villes intermédiaires productives (CCP/MOUDOUN) invite les Consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir un dossier présentant les informations indiquant qu'il est qualifié pour exécuter les services.
3. Les critères de présélection sont les suivants  l'activité principale et les années d'activité et l'expérience pertinente,

Les CV seront évalués sur la base de la grille ci-après :

* Expérience générale : **40 points**
* Expérience spécifique **: 60 points**
1. Un consultant (Firme) sera sélectionné suivant la méthode **Consultant individuel (CI) ,** en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d’investissement par la Banque Mondiale, édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.**
2. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale de juillet 2016 [ou insérer la date de l'édition applicable du Règlement de passation des marchés conformément à l'accord juridique] (« Règlements »), énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 9h à 16h GMT du lundi au jeudi et de 9h à 12 h le vendredi :

IIot Nasser lot n°173 Ksar Ouest Téléphone : (222) 45 29 06 93 – Fax (222)  45 29 06 01

 ccp@moudoun.mr-ciais@moudoun.mr- www.moudoun.mr BP 5150 Nouakchott, **MAURITANIE**

1. Le dossier doit être présenté en français et doit porter la mention « **Manifestation d’intérêt portant** sur les « **d’études de faisabilité des projets de tannerie et mini-laiteries dans les villes de Nema, Bassiknou et Adel Begrou.»** et comprendra :

Une lettre de Manifestation d’intérêt ;

Un CV actualisé signé sur l’honneur

Copie des diplômes

Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées ;

Les attestations de bonne fin délivrées par les clients et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération ; et

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus ou transmises par voie électronique au plus tard le **27/08/2021 à 10h GMT**.

**LE COORDONNATEUR DU PROJET**